

# COMPAGNIE DES MINES D'AÏN-BARBAR

## ANTÉCÉDENTS

Le gîte fut successivement exploité par les concessionnaires primitifs, MM. Lebaille, Lecoq et Berthon jusqu'en 1867, l'Algerian mineral Company, après 1874 et jusqu'en 1879, la Vieille-Montagne après 1888. En 1900, la mine fut rachetée par la Société d'Aïn-Barbar.

---

### CHRONIQUE DE L'EXPOSITION L'EXPOSITION DE L'ALGÉRIE

#### IV

#### LES MINES

(*Le Journal des débats*, 26 septembre 1889)

La mine de cuivre d'Aïn-Barbar a livré une demi-tonne en 1885, 18 tonnes en 1886, puis rien en 1887.

---

#### Étude de M<sup>e</sup> Boivin, notaire à Bône

---

Constitution de la Société dite  
Compagnie des mines d'Aïn-Barbar  
(*La Gazette algérienne*, 15 août 1900)

#### I. — Statuts

Suivant acte sous signatures privées, fait double à Paris, le vingt-neuf mai mil neuf cent, déposé aux minutes de M<sup>e</sup> Boivin, notaire à Bône, par acte reçu par lui, le 10 juillet suivant :

1° M. Mérendet, Marie-Joseph-Albert, propriétaire, demeurant à Épernay (Marne), ayant agi au nom, pour le compte et comme associé administrateur de la Compagnie fermière des lièges de l'Ouïder ;

2° M. Bure, Pierre-Alexandre-Edmond, propriétaire, demeurant au château de Maison-Rouge, commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), ayant agi au nom et pour le compte et comme administrateur unique de la S.A. des forêts de l'Ouïder ;

3° Et M. Baraige, Élie-François, ingénieur civil des mines, dem. à Saint-Priest en Jarez (Loire), ayant agi en son nom et pour son compte personnel,  
ont arrêté les statuts d'une S.A., desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER

Il est formé pour 99 ans, avec siège social à Bône (Algérie) et siège administratif à Paris, rue Dulong, n° 39, et sous la dénomination de Compagnie des Mines d'Aïn-

Barbar, une société anonyme ayant pour objet l'exploitation directe ou indirecte des Mines d'Aïn-Barbar, dont il va lui être ci-après fait apport et de toutes industries connexes ou accessoires.

.....

#### ARTICLE DEUXIÈME

1° La Société anonyme des forêts de l'Ouïder et la Compagnie fermière des lièges de l'Ouïder, agissant conjointement, apportent à la société présentement constituée la concession minière d'Aïn-Barbar, située sur le territoire d'Hamendas et Treats (arrondissement de Bône) telle qu'elle résulte du décret impérial du 13 mai 1863, ensemble les bâtiments qui y sont élevés, les galeries, travaux qui ont été exécutés, ainsi que le matériel pouvant exister et servant à l'exploitation des mines, le tout sans exception ni réserve.

Cet apport est fait franc et net de toutes dettes.

Le Compagnie des mines d'Aïn-Barbar deviendra propriétaire des biens apportés à compter du jour de sa constitution et elle les prendra dans l'état où ils existent actuellement sans pouvoir faire aucune réclamation pour quelque cause ou motif que ce soit. Elle devra supporter toutes servitudes, charges et redevances dont la mine peut être grevée.

La Société des forêts de l'Ouïder et la Compagnie fermière de l'Ouïder se réservent expressément et en tant que de besoin la propriété et la jouissance de la surface des terrains de la mine et des constructions composant l'établissement forestier de l'Ouïder, mais elles s'obligent à mettre gratuitement à la disposition de la Compagnie les terrains nécessaires à l'exploitation des mines et au traitement des minerais en tant que ces terrains feront partie de leur domaine.

Dans le cas où la Compagnie d'Aïn-Barbar viendrait à cesser pendant une année entière l'exploitation des mines pour une cause quelconque, à l'exception toutefois des cas de force majeure, l'ensemble de la concession, y compris tous travaux de constructions et améliorations qui auraient pu être faits, ferait retour purement et simplement à la Société des forêts de l'Ouïder et à la Compagnie fermière des lièges de l'Ouïder, chacune suivant les droits qu'elle a dans la propriété et jouissance de la dite concession, sans aucune indemnité à payer de leur part, et ces trois mois après une mise en demeure d'avoir à reprendre les travaux ;

2° M. Baraige apporte de son côté à la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar, ses études et procédés spéciaux pour le traitement chimico-métallurgique des minerais.

#### ARTICLE TROISIÈME

Le capital social est fixé à trois cent dix mille francs et divisé en trois mille cent actions de cent francs chacune.

Sur ces trois mille cent actions, trois mille devront être souscrites contre espèces dont le montant sera payable : un quart lors de la souscription et le surplus aux époques qui seront déterminées par le conseil d'administration avec avis préalable de trente jours.

.....

#### ARTICLE QUATRIÈME

Il est attribué aux fondateurs en représentation de leurs apports, savoir :

A. — À la Société anonyme des forêts de l'Ouïder et à la Compagnie des lièges de l'Ouïder, conjointement : 1° cent actions de cent francs chacune entièrement libérées à prendre sur les trois mille cent actions ci-dessus créées ; 2° Cinquante-trois parts bénéficiaires dont les droits et avantages seront déterminés dans l'article cinq ci-après.

B. — À M. Baraige, cinq parts bénéficiaires de même nature.

.....

## DÉCLARATION DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT

.....

### CONSTITUTION DÉFINITIVE DE LA SOCIÉTÉ

D'un procès verbal d'une délibération prise par l'assemblée générale des actionnaires de la susdite société dite Compagnie des mines d'Aïn-Barbar, en date du seize juillet mil neuf cent, dont l'original a été déposé pour minute à M<sup>e</sup> Boivin, notaire à Bône, le trois août suivant.

Et d'un autre procès verbal d'une délibération de la même assemblée en date du vingt-deux juillet mil neuf cent, dont une copie a été déposée aux minutes du dit M<sup>e</sup> Boivin ledit jour trois août suivant.

Il appert :

Du premier de ces procès-verbaux en date du seize juillet mil neuf cent.

Que l'assemblée générale de la dite société après avoir pris connaissance des statuts de la dite société, de l'acte de déclaration du dix juillet mil neuf cent, et de la liste de souscription, le tout sus-énoncé, a approuvé les susdits statuts, reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement sus-énoncée et approuvé la dite déclaration.

2° Et qu'elle a nommé M. le marquis de Saint-Paulet, demeurant à Paris, rue Demours, n° 20, commissaire vérificateur des apports et avantages contenus aux statuts, conformément à l'article 4 de la loi du 24 juillet 1867.

Et du deuxième procès-verbal en date du vingt-deux juillet mil neuf cent.

1° Que la dite assemblée générale a réitéré en tant que de besoin l'approbation qu'elle avait donnée dans sa séance du seize juillet sus-énoncé, aux statuts de la dite Société et à la déclaration de souscription et de versement sus-énoncée, approuvé expressément le rapport de M. de Saint-Paulet dont lecture lui a été donnée, ainsi que les apports et leur évaluation telle qu'elle ressort des statuts et les attributions faites en conséquence aux fondateurs.

2° Qu'elle a approuvé l'attribution de vingt pour cent sur les bénéfices au profit de la direction du personnel et du conseil d'administration.

3° Qu'elle a nommé administrateurs de la Société pour une durée de six années sans renouvellement partiel et conformément à l'article sept des statuts :

MM. Merendet Albert, de Billy Alphonse, Bure Edmond, Ketterer Jules-Félix et Jacquet Abel, demeurant le premier à Paris rue Chomel, n° 2, le deuxième à Épernay (Marne), le troisième au château de Maison Rouge, commune de Saint-Jean de la Ruelle (Loiret), le quatrième à Paris, rue du Bac, n° 34 ; et le cinquième à Épernay.

Lesquels ont accepté les dites fonctions.

4° Qu'elle a nommé M. le marquis de Saint-Paulet, susnommé, en qualité de commissaire aux comptes pour le premier exercice social et M. Brossier Désiré, demeurant à Paris, boulevard Bonne Nouvelle, n° 19, en qualité de commissaire adjoint, lesquels ont accepté ces fonctions ;

5° Et qu'elle a déclaré la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar définitivement constituée.

« NOTA. — Les listes de présence des actionnaires, à chacune de ces deux dernières délibérations sont annexées à l'acte de dépôt qui vient d'être relaté du trois août mil neuf cent. » .

Pour extrait :  
Signé : BOIVIN.

.....

---

## Désiré KORDA, administrateur-directeur général

Né le 8 janvier 1864 à Kisbér (Hongrie)  
Marié en 1900 à Paris avec Jeanne Lepoldti.

Ingénieur de l'Université technique de Budapest.  
Ingénieur à Paris (1886-1902), d'abord aux Établissements Cail, puis chef du service électrique de Fives-Lille pendant dix ans.

Administrateur de la Société française de l'ambroïne (1897) : plastique, administrateur délégué de la Compagnie générale d'électrochimie (1898), émanation de Fives-Lille.

administrateur de la Société anonyme française d'électricité A. E. G. (1899), de la Société des Anciens Établissements Henri Satre, Lyon-Arles-Rouen : constructions navales, chaudières... Dissoute en 1902,

de la Compagnie minière de Bourg d'Oisans (1903), avec son beau-frère Paul Leopoldti, commissionnaire en marchandises, proche du Syndicat minier d'Henri Rochette et Édouard Cadeville.

de la Compagnie minière de Siculie (Transylvanie)(1903), encore avec Leopoldti, président de la [Société hongroise de cuivres](#) (1908) :

administrateur de la Compagnie française de gravure chimique (1909), de la Compagnie générale boulonnaise d'électricité (1909) et des Tramways du Boulonnais (1910) .

Chevalier de la Légion d'honneur du 20 avril 1909 (M.A.E.) :  
sujet hongrois demeurant en France,  
inventeur d'un système de transformateurs électriques appelé à rendre de grands services ;

auteur d'un ouvrage sur la séparation magnétique ;  
inventeur des moteurs triphasés utilisés par les tramways de Rennes, d'Angers, du Mans, d'Oran, Avignon, Douai... ;

importantes installations électriques en Savoie pour la séparation électromagnétique et électrostatique des minerais de cuivre et de zinc ;

créateur en 1902 à Aïn-Barbar d'une usine de séparation magnétique en pleine prospérité qui a permis le développement rapide des mines d'Aïn-Barbar employant 500 ouvriers européens et indigènes (premier producteur de minerais de cuivre d'Algérie).

Membre du comité de la chambre de commerce austro-hongroise de Paris.

Décédé le 1<sup>er</sup> avril 1919 à Zurich.

## INGÉNIEURS NOMINATIONS

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 24 juillet 1902, p. 896)*

Bernier (Saint-Étienne, 1901) nommé ingénieur aux mines métalliques d'Aïn-Barbar, par Herbillon (Algérie).

Compagnie des Mines d'Aïn-Barbar  
Augmentation du capital  
*(La Cote de la Bourse et de la banque, 14 juin 1904)*

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> Baudrier, notaire à Paris, le 26 avril 1904, il résulte que l'augmentation de capital qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire du 19 décembre 1903, a été effectuée par l'émission de 3.350 actions nouvelles de 100 fr. chacune, qui ont été toutes souscrites et libérées de moitié. Le fonds social, qui était de 665.000 francs, a été ainsi porté à 1.000.000 de fr., et l'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. — *Gazette des Tribunaux*, 27 mai 1904.

---

COMPAGNIE DES MINES D'AÏN-BARBAR  
Société anonyme  
au capital de 1.000.000 de fr.  
Avis aux actionnaires  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 avril 1907)

M. les actionnaires de la Compagnie d'Aïn-Barbar sont convoqués, en assemblée générale ordinaire, pour le samedi 27 avril, à 2 heures de relevée, au siège social de la société, 10, rue Rochambeau (square Montholon), à Paris (IX<sup>e</sup>).

Conformément aux statuts, l'ordre du jour est tenu au siège social à la disposition des actionnaires.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

---

Légion d'honneur  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 mai 1907)

M. Korda (Désiré), ingénieur, directeur général de la compagnie des mines d'Aïn-Barbar, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur : services très distingués rendus depuis plus de vingt ans à l'industrie française, notamment par ses travaux sur l'électrochimie.

---

Compagnie des mines d'Aïn-Barbar  
Rapport sur les résultats d'exploitation pendant l'exercice 1907  
par Désiré KORDA, directeur général d'exploitation  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 juillet 1908)

Pendant l'exercice écoulé, nous avons achevé les travaux d'agrandissement de noire usine, y compris la station centrale d'électricité, d'une puissance de 350 chevaux établie tout près de la mer.

Malheureusement, nous n'avons pas pu tirer tout le parti possible de cet agrandissement pour le développement de notre production. En effet, le deuxième semestre de l'exercice a été déjà fortement éprouvé par la baisse subite des cours des métaux, et, en présence des prix peu satisfaisants, nous n'avons aucun intérêt à augmenter démesurément notre stock et à immobiliser ainsi encore davantage nos fonds de roulement.

Production. — C'est la raison qui fait que la production à la mine comme à l'usine de concentration ne dépasse pas sensiblement celle de l'exercice précédent. Notre chiffre en minerais enrichis par la laverie, a atteint 7.787 tonnes contre 7.545 pendant l'année

1906, soit pour 314 journées de travail une production moyenne journalière de 35 tonnes environ.

A la mine. — On a produit 33.058 tonnes de masse minéralisée abattue et sortie de la mine. Dans ce tonnage, le quatrième niveau (niveau du travers-banc Jacquet) du filon Abaïd est déjà intervenu pour un chiffre de 8 887 tonnes. Le reste vient de nos chantiers d'abattage, entre le troisième niveau et les affleurements du même filon.

Pendant le cours de l'exercice, nous avons continué les reconnaissances du filon Abaïd, vers le nord comme vers le sud, aussi bien au troisième qu'au quatrième niveau. A la fin décembre, la surface filonienne préparée représentait 23.530 m<sup>2</sup> contre 11.556 m<sup>2</sup> à la fin décembre 1906. La surface exploitable a donc été doublée pendant l'exercice 1907, grâce aux dépenses importantes que nous avons consacrées aux travaux de recherches et de préparation. La longueur totale connue et exploitée actuellement sur le filon Abaïd dépasse déjà 600 mètres et il est à espérer que cette continuité remarquable du gisement ira encore bien plus loin. Le tableau ci-dessous indique les surfaces défilées mensuellement en 1907 comparativement à 1906.

Tableau des surfaces défilées dans le filon Abaïd en m<sup>2</sup>)

	1907	1906
Janvier	404 98	386 5
Février	423 53	301 3
Mars	269 09	370 4
Avril	411 61	314 6
Mai	505 87	334 6
Juin	675 03	378 87
Juillet	379 57	396 392
Août	336 73	363 29
Septembre	365 48	310 65
Octobre	403 01	271 40
Novembre	443 17	286 00
Décembre	397 33	411 82
Total	5.216 01	4.131 822

1907 : Pour 7.787 t de mixtes lavés, soit 1 t. 5 par m<sup>2</sup> (6 t de T. V. par m<sup>2</sup>)

1906 : Pour 7.545 t. de mixtes lavés, soit 1 t 75 par m<sup>2</sup> (6,3 de T. V. par m<sup>2</sup>).

Réserves fin 1907 : 23.530 m<sup>2</sup> à dépiler contre 11.556 m<sup>2</sup> fin 1906.

Les réserves fin 1907 représentent donc environ 3 à 4 années de production en comptant sur une production annuelle d'environ 8.000 t. de mixtes lavés. Or le cinquième niveau n'est même pas encore ouvert et les troisième et quatrième niveaux sont encore en travaux d'avancements.

En ce qui concerne les autres filons de notre concession, nous nous sommes occupés, en 1907, de celui qui, après Abaïd, s'offre le plus commodément à l'exploitation, du Mon Playfait. Nous avons rétabli le travers-banc Philippe qui donne accès aux anciens travaux déjà effectués sur ce filon vers le sud, seule direction qui semble intéressante

pour le moment sous le rapport de l'exploitabilité et nous continuons les travaux de reconnaissance afin de justifier les dépenses d'établissement d'un câble aérien pour la descente du minerai à la laverie, câble qui pourrait servir ensuite par son prolongement à l'exploitation du grand filon Saint-Jean également.

Préparation mécanique de nos minerais. — Notre laverie a fonctionné pendant l'exercice 1907 d'une façon satisfaisante malgré les travaux d'agrandissement qui y ont été exécutés sans arrêter le travail normal d'exploitation. On a réalisé 314 journées de travail avec une production moyenne de 25 tonnes environ de minerais enrichis par journée de travail.

Il est entré dans la laverie pendant l'exercice 1907 :

Minerais tout-venant de la mine Abaïd (niv. 1, 2, 3)	23.178
Minerais tout-venant du niveau IV par le Trav. B. Jacquet	8.887
Minerais tout-venant du stock de l'usine	1.062
Minerais tout-venant de la 3 <sup>e</sup> qualité du stock d'Abaïd	350
Total	<u>33.377</u>

La laverie a produit avec cette matière première, la quantité de minerais marchands suivante (en tonnes) :

Chalcopyrite de triage	82
Minerai mixte lavé	7.705
Total	<u>7.787</u>

Il s'ensuit un enrichissement de :

$33.377 / 7.787 = 4,28$  contre 3,59 en 1906 et 3,72 en 1905.

Cette augmentation sensible du rapport provient en partie des minerais récupérés au cours des nombreux travaux de recherches et de préparation effectués sur le filon en 1907 et qui sont plus pauvres que ceux fournis par des travaux d'abattages, mais elle est due également, en grande partie, à l'appauvrissement des chantiers du niveau III, au fur et à mesure que l'on s'approche des affleurements.

Grillage et séparation magnétique. — Ces ateliers n'ont travaillé en 1907 que pour les minerais de trop faibles teneurs pour être vendus directement sous forme de mixtes.

Il est entré au grillage : 842 tonnes de mixtes lavés qui ont donné :

En minerai cuivreux	333 tonnes
Et en blende	367 tonnes
Total	697 tonnes de minerais séparés.

Travaux d'expérimentation. — En vue du traitement métallurgique complet de nos minerais mixtes, nous avons entrepris divers essais et nous nous sommes assuré le concours de M. Paul David, métallurgiste bien connu dont les travaux sur la métallurgie du cuivre font autorité. D'autre part, nous avons acquis — dans le même but — l'ancienne usine de Caronte, près de Port-de-Bouc, qui servait de fonderie de cuivre aux

mines algériennes de Mouzaïa. Après y avoir fait quelques réparations, nous avons procédé à des essais en grand qui nous ont permis de constater la possibilité de faire sortir et récupérer environ 4/5 du métal zinc de notre minerai mixte sous forme d'oxyde tout en conservant tout le cuivre et les métaux précieux dans les scories que l'on peut traiter ensuite comme un minerai de cuivre silicaté ordinaire. Nous nous promettons un bon résultat de cette méthode de traitement assez simple.

---

MINES DE CUIVRE D'ALGERIE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> octobre 1908)

.....  
La mine d'Aïn-Barbar se trouve à 22 kilomètres de Bône. On exploite le minerai complexe et sulfureux et des essais sont faits pour le traiter par les procédés Korda.  
.....

---

Arrondissement de BÔNE  
(*La Dépêche de Constantine*, 23 novembre 1908)

— Nécrologie. —M. Dupont, directeur de l'exploitation minière d'Aïn-Barbar, est décédé subitement jeudi matin des suites d'une congestion.

M. Dupont était de passage à Bône. Il avait passé la soirée en compagnie d'amis dans une brasserie, lorsqu'il se sentit soudain en proie à un malaise violent qui l'obligea à prendre du repos. Après une nuit des plus agitées, cet ingénieur mourut dans la matinée à l'hôtel d'Orient, où il était descendu. Il était âgé d'une cinquantaine d'années.

---

INGENIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 janvier 1909)

M. Maudet <sup>1</sup> (Louvain) a été nommé directeur de l'exploitation de la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar, près Herbillon (Algérie), en remplacement de M. Dupont, décédé subitement à Bône.

---

Petites annonces  
(*La Dépêche de Constantine*, 30 août 1909)

OUVRIERS

Européens, Kabyles et Arabes, Mineurs, Charpentiers et Scieurs, bon Chef ajusteur connaissant la machine à vapeur, sont demandés aux Mines d'Aïn-Barbar-sur-mer, près Bône.

Position stable, de long avenir ; logements, économat, plusieurs cantines libres. Inutile de se présenter sans bons certificats et bons renseignements.

---

<sup>1</sup> Léon Maudet : ancien directeur des [Mines du Laurium](#) à Ergastiria (1885-1888).

S adresser à M. GRÉGOIRE, ingénieur de la Mine, Hôtel d'Orient, CONSTANTINE.

---

À Bône  
(*La Dépêche de Constantine*, 11 septembre 1909)

(De notre correspondant particulier)

Bône, le 9 septembre.

Plus que partout ailleurs, dans le département, où l'on signale une température vraiment anormale pour la saison, il règne à Bône, depuis mercredi dernier, une chaleur accablante et insupportable. Il semblerait — et cela malheureusement n'est que trop vrai — qu'un immense brasier est non loin de la ville et que la brise marine, qui pourtant souffle par instants, n'arrive point à surmonter les vents brûlants qui nous viennent du Sud.

Indépendamment du sirocco qui souffle avec fureur et sans discontinuer, nous avons à subir la chaleur provenant de différents foyers d'incendie que l'on signale dans les Beni-Salah et diverses autres forêts avoisinant notre ville.

Depuis plusieurs jours, déjà, on avait appris que plusieurs incendies avaient éclaté en certains endroits, mais ils avaient été éteints aussitôt grâce à la surveillance active exercée et aussi à la promptitude des secours. Aussitôt que le feu était signalé quelque part, le foyer était circonscrit et tout se résumait en des dégâts de peu d'importance.

Pourtant, les dernières nouvelles qui nous parviennent sont plus graves qu'elles ne paraissent l'être tout d'abord : ce matin, de la mine d'Aïn-Barbar, on nous annonce d'une façon certaine que tous les bâtiments de la direction et de l'économat ont été complètement détruits par un incendie des plus violents qui avait pris naissance dans les forêts avoisinantes et que rien ne put enrayer.

Les dégâts commis en cet endroit par le fléau sont très importants et, à l'heure actuelle, on ne peut évaluer encore les pertes qui semblent être considérables. Les indigènes, en très grand nombre, ont été réquisitionnés, de même que les troupes chargées de la surveillance des forêts, pour lutter énergiquement contre l'incendie, qui, grâce au vent qui souffle, prend des proportions importantes.

D'autres nouvelles reçues de bonne source nous annoncent que toute la partie boisée de la montagne qui s'étend vers Bugeaud et l'Edough serait en feu.

Toutes les mesures nécessaires ont été aussitôt prises par l'Administration : de nombreux indigènes de la région, réquisitionnés par les administrateurs et administrateurs adjoints, sont sur les lieux et essayent de circonscire cet immense incendie qui va occasionner des pertes considérables.

---

## LE MOUVEMENT MINIER

---

Les mines d'Aïn-Barbar — Leur situation — Géologie — Historique de l'affaire —  
Situation actuelle

(*La Dépêche de Constantine*, 20 juillet 1911)

Accordée par décret du 13 mai 1863, la concession des mines d'Aïn-Barbar est située dans la commune mixte de l'Edough, arrondissement de Bône, à 22 kilomètres au nord-ouest de Bône. Elle comprend un périmètre de 1.317 hectares et appartient à la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar, dont le siège social est à Paris, 10, rue de Rochambeau.

Le gisement d'Aïn-Barbar est situé dans le massif de l'Edough au bord de la mer, entre Bône et Herbillon et s'étend sur les contreforts du Djebel-Chaïba l'un des sommets les plus importants de ce massif.

Les minerais sont descendus au bord de la mer qui forme à l'embouchure de Sidi-bou-Zeid, un petit port naturel où l'embarquement est très facile. Un petit vapeur transporte le minerai à Bône, en affectant un parcours d'environ 30 kilomètres.

Au point de vue géologique, la région est constituée par une puissante formation de marnes et de schistes durs d'âge éocène supérieur, surmontée par des couches importantes de grès liguriens plongeant légèrement vers la mer. Ce lambeau éocène est compris entre le gisement éruptif s'étendant du Cap-de-fer au Cap-Takouch et les pointements éruptifs qui sillonnent le contact des gneïss de l'Edough et du ligurien. De nombreuses veines de trachyte traversent les terrains sédimentaires sans leur avoir fait subir de modifications importantes.

Le gisement est constitué par des filons qui traversent les terrains schisteux et gréseux et même les veines de trachyte.

Au début de la concession, on n'avait d'autre objectif que l'exploitation du cuivre et on laissa de côté les parties blendeuses. Les minerais subissaient un simple triage à la main et un débouillage et on obtenait des produits à 10 % de cuivre.

Les concessionnaires d'alors, MM. Lebaille, Lecoq et Berthon, parvenaient difficilement à vendre leur minerai et l'exploitation fut arrêtée en 1867.

En 1874, l'affaire fut reprise par une société anglaise, la The Algerian Mineral Company qui, pour le traitement des minerais, installa un petit atelier de préparation mécanique et des bassins de cémentation. Les minerais marchands étaient embarqués au port de Bou-Zeid, comme ils le sont actuellement.

En 1879, après un essai de fonderie pour matte, qui échoua, le bilan de la Compagnie accusait des pertes considérables. Jusqu'en 1887, les travaux furent presque nuls.

En 1888, la mine fut louée à la Société la Vieille Montagne, qui l'abandonna en 1896.

En 1900, la Compagnie des Mines d'Aïn-Barbar, qui l'exploite actuellement, en fit l'acquisition et reprit les travaux d'une manière très active.

---

## AÏN-ARKO AUX COMMANDES

Mines de zinc d'Aïn-Arko  
(*Les Annales coloniales*, 12 avril 1913)

[...] Aucun dividende ne serait donc distribué. [...] Cette mesure permettra à la Compagnie de réaliser une opération importante, laquelle consiste dans la réorganisation financière de la Société d'Aïn-Barbar. [...]

---

AVIS  
(*La Dépêche de Constantine*, 27 avril 1913)

La Compagnie des Mines d'Aïn-Barbar, actuellement en voie de réorganisation, prie toutes les personnes qui auraient à faire valoir des droits de créance par suite de travaux, fournitures ou de toute autre cause, de s'adresser, avant le 15 mai 1913, à M. Bertozzi, ingénieur aux Mines d'Aïn-Barbar.

Il ne sera tenu aucun compte des réclamations qui se produiront après cette époque.

---

Société des mines de zinc d'Aïn-Arko\*  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 28 avril 1913)

[...] Notre portefeuille va aussi s'augmenter de nouvelles valeurs d'une autre société. Nous avons, en effet, la satisfaction de vous faire savoir que nous sommes décidés à lever l'option qui nous a été consentie il y a un an par la Compagnie des Mines d'Aïn-Barbar exploitant une concession de mines de cuivre, zinc, plomb argentifère et or à quelques kilomètres de Bône, département de Constantine (Algérie).

Ces mines sont des plus importantes de l'Afrique du Nord.

Les travaux miniers, accompagnés de l'étude d'un traitement métallurgique approprié, nous ont donné les résultats les plus encourageants.

L'usine métallurgique sera construite à la mine.

Par suite de la levée de notre option se réalisera la transformation financière de la Compagnie des Mines d'Aïn-Barbar qui verra, désormais, grâce à notre concours, son capital porté à 3.500.000 francs Aïn-Arko, s'est déjà assuré la possibilité financière de cette participation.

Comme, d'autre part, les avantages acquis à notre société par le seul fait de la levée de l'option se traduisent par l'attribution d'un million en actions d'apport, nous aurons ainsi dans la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar la presque totalité du capital social dans une affaire que nous avons soigneusement étudiée au double point de vue minier et métallurgique et qui nous donne les plus belles espérances. [...]

---

LES MINES DE CUIVRE  
d'Aïn-Barbar  
(*La Gazette des mines*, 15 juin 1913)

La récente réorganisation de la Société des mines d'Aïn-Barbar nous a fait un devoir d'interroger l'éminent ingénieur qu'est M. G. MERLO<sup>2</sup> sur l'avenir de cette affaire.

M. Merlo, dont la sollicitude pour la presse technique est bien connue, nous a fait parvenir la lettre suivante que nous publions avec la certitude d'intéresser nos lecteurs :

Monsieur le directeur de la *Gazette des Mines*

Cher Monsieur,

Vous me demandez des renseignements sur les mines d'Aïn-Barbar, près de Bône, dont la Compagnie, qui était au capital de 1.500.000 francs, vient de se reconstituer au capital de 3.500.000 francs, grâce au concours technique et financier de la Société anonyme des mines d'Aïn-Arko.

Je m'empresse de vous les donner d'autant plus volontiers que cette affaire intéressera sans doute les mineurs algériens, parmi lesquels je compte de nombreux amis.

En effet, comme à côté de l'exploitation minière, on fera sur place le traitement métallurgique du minerai, la reprise de cette affaire déterminera sans doute une amélioration des conditions dans l'industrie des mines algériennes en général et des mines de cuivre en particulier.

---

<sup>2</sup> Giovanni Merlo : membre de l'Association des ingénieurs diplômés de l'université de Liège (AiLg). Précédemment aux Mines de zinc du Guergour.

Les mines d'Aïn-Barbar jouissent depuis longtemps d'une certaine notoriété tenant plutôt à la nature et à l'importance de leurs gisements qu'aux résultats obtenus jusqu'à présent de leur exploitation, à cause de la nature complexe du minerai.

Les premiers travaux de recherches remontent à l'année 1855, et à la suite de la concession qui fut accordée en 1863 à M. Lebaille, ces mines furent, pendant quelques années, en pleine activité. Après le décès de M. Lebaille la mine fut achetée par M. Ricard, ingénieur, qui, en 1874, constitua en Angleterre, une Société sous le nom de The Algerian Mineral Company, au capital de 400.000 fr., dont il prit la direction.

Après avoir continué avec succès pendant trois années l'exploitation de la mine, M. Ricard se retira. Son départ et encore bien plus l'insuffisance des travaux de recherche et de préparation amenèrent des difficultés et l'arrêt de l'exploitation. Celle-ci cependant fut reprise activement après deux années d'interruption, et dans la partie haute de la mine, c'est-à-dire à Aïn-Barbar Supérieur, on installa même une laverie et une fonderie de cuivre.

À la suite d'un procès, la mine devint la propriété de la Société fermière de l'Ouider, qui la loua à la Société de la Vieille Montagne. Cette Société, après avoir exploité la mine pendant une période de sept années, en tirant surtout parti des travaux et des déchets laissés par la The Algerian Mineral Company, arrêta l'exploitation et se retira.

Entre-temps des filons de minerai de cuivre ayant été découverts dans ses forêts, la Société de l'Ouider, sur l'avis favorable de M. Baraige, décida la reprise des travaux et, en 1902, la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar, au capital de 310.000 francs, fut constituée.

À la suite du développement pris par les travaux, mais surtout à la suite des installations de toute sorte que l'on jugea convenable de faire pour donner à l'affaire tout l'essor dont elle était susceptible, le capital dut être successivement élevé à 665.000 fr., puis 1 million, et finalement 1.500.000 fr.

Il est utile de remarquer au point de vue industriel que les mines d'Aïn-Barbar ont pu être exploitées avec bénéfice jusqu'au jour où, à la suite de la crise déterminée par le trust du cuivre, le cours du métal tomba à 45 livres.

À partir de ce jour, les mines n'étaient plus économiquement exploitables qu'à la condition de tirer parti non seulement du cuivre mais aussi du zinc.

C'est ce que la Compagnie des Mines d'Aïn-Barbar comprit et essaya de faire, en installant une importante usine de préparation mécanique et électro-mécanique dans le but d'obtenir deux sortes de produits marchands : un minerai de cuivre fourni par la chalcosine et la chalcopyrite et un minerai de zinc fourni par la blende.

Mais la Compagnie d'Aïn-Barbar se heurta à une difficulté insurmontable : l'impossibilité de séparer la chalcopyrite de la blende et la blende de la pyrite par des moyens mécaniques à raison de la petite différence de densité qui existe entre ces trois minéraux, et par des moyens électro-mécaniques, parce que la blende, même pure, en cristaux, contient jusqu'à 10 % de fer.

Néanmoins, la Compagnie d'Aïn-Barbar ne se découragea pas, et poursuivit les études et les essais dans le but d'arriver à résoudre le problème qui l'intéressait. Malheureusement, ces études et ces essais épuisèrent les ressources financières dont disposait la Compagnie, qui, après s'être adressée inutilement à diverses sociétés pour sa réorganisation, obtint le concours technique et financier de la Société anonyme des mines d'Aïn-Arko.

Cette Société fit étudier l'affaire par ses ingénieurs et acquit la conviction qu'elle était susceptible de devenir bénéficiaire à la condition de changer complètement le programme d'exploitation suivi précédemment.

Après avoir obtenu une option d'une année pendant laquelle elle fit d'importants travaux dans le but de s'assurer de la continuité des gisements aussi bien en direction qu'en profondeur, elle accepta de se charger de la réorganisation de l'exploitation.

C'est ainsi que la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar vient d'être reconstituée au capital de 3.500.000 francs.

Les lecteurs de la *Gazette des Mines* seront sans doute curieux de savoir en quoi consiste le nouveau programme que la Société d'Arko se propose d'appliquer pour réorganiser convenablement l'exploitation de ces mines dans le but de les rendre bénéficiaires, et je ne manquerai pas de leur donner satisfaction, mais j'estime utile de donner auparavant un petit aperçu des conditions de la mine au point de vue géologique et au point de vue minier.

Dans la notice minéralogique publiée par le service des Mines en 1904, la situation d'Aïn-Barbar est indiquée comme ci-après: à 22 kilomètres Ouest 24° Nord de Bône.

Comme la mine est au bord de la mer — elle possède même un petit port du même nom —, on peut s'y rendre de Bône par mer ou par terre, aussi bien en suivant la route de la Corniche passant par Bugeaud et aboutissant à Aïn-Barbar qu'en suivant jusqu'à Ain-Dalia la route départementale qui, après avoir côtoyé le chemin de fer Bône-Mokta-Saint-Charles, remonte ensuite la vallée jusqu'au marabout de Sidi Abder Raman ; à proximité de ce marabout se trouvent les travaux et le village d'Aïn-Barbar Supérieur, et la route redescend vers l'est jusqu'au village d'Aïn-Barbar Inférieur, situé à environ 50 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le terrain est presque tout constitué par des schistes liguriens de l'éocène inférieur ; seulement par ci par là pointent des dykes d'une roche éruptive, la *rhyolithe* ; et c'est l'éruption de cette roche qui, probablement, a été la cause du grand bouleversement des schistes et de la formation des cassures dont le remplissage a déterminé la formation des filons quartzeux qui constituent la richesse de la région.

Ces filons, ou la chalcopryrite et la chalcosine sont associées à la pyrite de fer, à la blende et à quelque peu de galène, sont en effet remarquables par leur nombre, par la régularité de leur allure, par leur étendue, par leur puissance et par la nature et le degré de leur minéralisation.

Quelques-uns de ces filons ont été plus ou moins explorés, voire même exploités, tels que ceux dénommés Gray, Salah, Abaid, Merendet, Playlair, Saint-Jean et Abdallah.

D'autres, tels que le filon dit de la mer, et ceux appelés Retterer, Kel et Goulb, Ould Merzeg. Oued Coucha, Jankarika, Ain-Réana, Oued Melloud, Jeanna, etc., ne sont connus que par des affleurements.

Ils ont tous la même direction, à peu près celle nord-sud, et le même pendage vers l'est, avec une inclinaison qui oscille entre 15 et 90 degrés.

Leur étendue est très considérable : en effet, les affleurements de quelques-uns de ces filons sont visibles sur une étendue de plusieurs kilomètres.

Comme dans tout gisement d'origine filonienne, la puissance diffère d'un filon à l'autre et d'un point à l'autre d'un même filon. La puissance moyenne oscille entre un et cinq mètres, mais dans certains filons, comme par exemple celui de Saint-Jean, elle atteint jusqu'à 80 mètres. Il semble cependant que lorsque le filon présente de tels épanouissements, la minéralisation se concentre vers les salbandes qui séparent le filon des schistes du toit et du mur.

Le minerai composé presque essentiellement de pyrite, de chalcopryrite et de blende est concentré dans des veines ou petites lentilles dont l'épaisseur oscille entre quelques millimètres et quinze ou vingt centimètres. Ces petites lentilles alternent avec des veines de quartz. Parfois la minéralisation, débordant de la cassure, se propage aux schistes des épontes et alors la puissance de la partie minéralisée dépasse la puissance du filon.

Le degré de minéralisation est plutôt élevé : pour en donner une idée, je dirai seulement que le minerai tout venant provenant de quelques filons, comme par exemple du filon Playfair, a une teneur en cuivre de presque 6 %, et que par le simple triage à la main on parvient à faire des produits titrant jusqu'à 15 et 18 % de cuivre.

Au filon Saint-Jean, on trouve des terres riches qui proviennent sans doute de la décomposition de la chalcopryrite et qui titrent jusqu'à 30 % de cuivre.

Le minerai se compose d'un mélange de différents sulfures : pyrite (fer), chalcosine (cuivre), chalcopyrite (fer et cuivre), blende (zinc), galène (plomb) noyés dans une gangue, formant la plus grande partie du remplissage des filons, et qui se compose essentiellement de quartz et d'argile ; celle-ci, parfois d'une blancheur éblouissante, forme le remplissage de fentes ou géodes qui se sont formées dans la roche quartzreuse ; soumise à l'analyse, cette gangue a présenté la composition suivante :

Silice	46,10 %
Alumine	36,80
Chaux	0,12
Magnésie	traces
Alcalis	2,42
Eau de constitution	14,33
Total	99,77

Le minerai contient une proportion d'argent assez appréciable : 100 à 125 gr. par tonne de minerai tout-venant, et de l'or en trop faible quantité pour pouvoir en tenir compte.

Le mélange des sulfures n'est pas intime ; c'est-à-dire que dans un même morceau de minerai, on trouve représentés les différents minéraux de fer, de cuivre, de zinc et de plomb ; mais on distingue très nettement le grain de chalcopyrite de celui de blende ou de galène ou de pyrite, ce qui a pu faire croire à la possibilité de séparer par des procédés mécaniques ou électro-mécaniques la chalcopyrite de la blende et de la pyrite, de façon à obtenir des produits marchands de cuivre et de zinc.

La proportion dans laquelle ces minéraux entrent dans la composition du remplissage diffère d'un filon à l'autre, et même d'une zone à l'autre du même filon.

En effet, les filons d'Aïn-Barbar doivent être rangés parmi ceux dans lesquels le phénomène de la minéralisation a donné lieu à des gisements « en chapelet » où la minéralisation, tout en ayant affecté la totalité du remplissage de la cassure, paraît s'être concentrée dans certaines zones en forme de lentilles.

Ainsi, par exemple, le remplissage du filon Playfair paraît être plus abondamment minéralisé que celui du filon Abaid, et il est probable qu'il en est de même du filon Saint-Jean ; on est porté à le croire parce que ce filon a été l'objet d'une exploitation intensive développée à Aïn-Barbar Supérieur sur une longueur de presque mille mètres et sur une hauteur verticale de 167 mètres. L'importance de ce filon avait déterminé l'installation sur place d'une laverie mécanique et d'une fonderie de cuivre dont on voit encore les ruines.

Les mines d'Aïn-Barbar étant au bord de la mer se trouvent dans les meilleures conditions possibles au double point de vue des transports et du régime des eaux souterraines dont le niveau hydrostatique coïncide avec celui de la mer, par rapport auquel les gisements présentent tous des amont-pendages considérables.

Ces amont-pendages oscillent entre un minimum de 50 mètres pour les filons Abaid et Salah et un maximum de 435 mètres pour les filons Playfair, Saint-Jean et Abdallah.

On peut en outre remarquer que l'allure des filons étant parallèle à la côte, et le terrain étant constitué d'une roche imperméable tel que le schiste ligurien, si un jour on voulait continuer l'exploitation des différents gisements au-dessus du niveau de la mer, on n'aura pas à lutter contre de graves difficultés causées par des venues d'eau, parce que l'effet de ces venues d'eau sera probablement négligeable.

Mais je m'empresse d'ajouter que ce jour est bien loin.

En effet, lorsque j'ai visité pour la première fois cette intéressante affaire, j'ai évalué à un minimum de 100.000 tonnes la quantité de minerai reconnu, de 120.000 tonnes la quantité de minerai probable et de 600.000 tonnes la quantité de minerai possible que l'on pourra extraire des différents filons qui constituent le gisement d'Aïn-Barbar.

Mais à la suite des travaux qui, sous la direction de l'actif directeur des Mines d'Aïn-Arko, M. Bertozzi, ont été faits pendant la période de l'option, en vue de s'assurer de la continuité des gisements aussi bien en direction qu'en profondeur, les chiffres que je viens de donner à titre de simple indication doivent être modifiés à leur avantage, les résultats des travaux ayant démontré que, dans mon évaluation, j'étais resté bien au-dessous de la vérité.

Le minerai d'Aïn-Barbar est susceptible de donner par triage et scheidage des produits finis cuivreux (chalcosine et chalcopryrite) contenant de 15 à 18 % de cuivre et 250 grammes d'argent à la tonne, des produits finis zingueux (blende) ayant une teneur de 40 % de zinc et des produits finis plombeux (galène) à la teneur de 50 % de plomb, et par lavage un produit contenant environ 10 % de cuivre, 15 % de zinc, 1 % de plomb et de 150 à 200 grammes d'argent par tonne.

À la mine se trouvent de nombreux bâtiments pouvant servir pour la direction, pour les bureaux et pour le logement des employés et des ouvriers, ainsi qu'une usine de préparation mécanique des minerais et une autre de préparation électro-mécanique. En plus d'une machine à vapeur de la force de 300 chevaux qui se trouve déjà installée dans le bâtiment de la centrale électrique, la mine est pourvue d'un grand nombre d'autres machines à vapeur et électriques, ainsi que de l'outillage nécessaire à la perforation mécanique. La mine est enfin dotée d'une école et d'un bureau de poste télégraphe et téléphone.

J'estime avoir ainsi esquissé *grosso modo* les conditions dans lesquelles se trouve la mine au moment où la Société d'Aïn-Arko va appliquer son programme en vue de la réorganisation de son exploitation.

Une première centrale électrique alimentée par deux moteurs de la force de 300 chevaux fournira l'énergie nécessaire qui sera distribuée par courant triphasique aux différents services de la mine et de l'usine métallurgique.

Celle-ci projetée en vue du traitement des minerais d'Aïn-Barbar présente, indépendamment de son importance, un intérêt tout particulier. Elle est, en effet, le premier établissement de ce genre construit en Algérie.

Les études préalables ont été effectuées l'hiver dernier, sur un lot d'essai important.

Leur direction avait été confiée à M. Vuignier, l'éminent ingénieur des mines, dont la compétence et l'expérience métallurgiques sont bien connues, avec le concours de M. Michaud, ingénieur I. C. P, qui prendra la sous-direction locale de l'affaire.

L'usine projetée est prévue pour traiter 50 tonnes de lavés par 24 heures. On compte y recueillir la totalité des métaux précieux, 95 % de cuivre, et la plus grande partie de zinc.

Ce dernier métal étant obtenu à l'état d'oxyde blanc, sera directement utilisable par l'industrie de la peinture, ce qui présente un avantage économique indiscutable, sur la vente à l'état métallique.

Cette section de la fabrication ne sera pas la moins importante, si on songe que la suppression de l'emploi de la céruse va, dans un avenir des plus rapprochés, ouvrir des débouchés nouveaux et considérables aux substances susceptibles de servir de bases dans la peinture industrielle. Les oxydes de zinc répondant justement aux qualités voulues, soit qu'on les emploie purs, soit qu'on les mélange à d'autres matières blanches (comme dans les lithopones <sup>3</sup>, par exemple) leur écoulement peut donc être considéré comme facile et assuré.

---

<sup>3</sup> Pigments blancs pour peintures.

De tout ce qui précède, on peut conclure ceci : La construction de la nouvelle usine apportera un appoint important à la marche bénéficiaire de l'affaire d'Aïn-Barbar, dont le plein développement industriel n'est plus qu'une question de mois.

On peut affirmer que l'initiative de tirer parti de l'abondance, autant que la diversité des ressources minières d'Aïn-Barbar, par l'application des procédés perfectionnés dont dispose la mécanique et la métallurgie modernes appartient à la Société anonyme des mines d'Aïn-Arko et tout particulièrement à son président, M. de Redon de Colombier, dont le nom figurera un jour dans le livre d'or de ceux qui ont le plus contribué au développement industriel et minier de l'Afrique du Nord.

J'estime avoir répondu par ces quelques lignes à la demande que vous m'avez adressée de vouloir mettre les lecteurs de la *Gazette des Mines* au courant de l'affaire d'Aïn-Barbar qui marquera une étape importante dans la vie industrielle de l'Algérie,  
G. MERLO.

---

#### NOMINATIONS

Compagnie des mines d'Aïn-Barbar  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 juin 1913)

La Compagnie des mines d'Aïn-Barbar qui vient de se réorganiser, a désigné :  
M. G. Merlo, ingénieur A. I. Lg., comme ingénieur-conseil, pour la partie mine ;  
M. Émile Vuigner, ingénieur E. M. P. comme ingénieur-conseil pour la partie métallurgique ;  
M. Rancarani, ci-devant codirecteur des mines de zinc d'Aïn-Arko\*, directeur ;  
M. Georges Michaud, ingénieur I. C. P., sous-directeur.

---

Compagnie des mines d'Aïn-Barbar  
(*La Gazette des mines*, 15 juillet 1913)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar, qui a eu lieu le 8 juillet, a composé son conseil d'administration de la façon suivante :

MM. de Redon de Colombier, de Billy, J. de Challemaison, Ketterer, Jacquet, Gallet et Joseph Angelini.

Le conseil a ensuite constitué son bureau comme suit :

MM. de Redon de Colombier, président.

de Billy, vice-président.

Angelini, Secrétaire.

M. Joseph Angelini a été désigné comme administrateur délégué.

---

Bône

(*La Dépêche de Constantine*, 29 juillet 1913)

Aux arrivées. — M. Angelini, chargé de la réorganisation de la mine d'Aïn-Barbar dont M. de Redon vient de faire l'acquisition et à laquelle il se propose de donner une extension considérable, est de passage à Bône.

Nos souhaits de plus cordiale bienvenue à M. Angelini.

---

*(La Dépêche de Constantine, 16 février 1914)*

Aïn-Arko s'échange à 111 l'action. Ainsi que nous l'avons annoncé, une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 19 février à l'effet de statuer sur un projet d'augmentation du capital de 1 million pour permettre à la société d'Aïn-Barbar, filiale d'Aïn-Arko, la mise en valeur de ses concessions.

---

Compagnie d'Aïn-Barbar  
*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 14 juin 1914)*

On reconnaît la réorganisation de cette affaire opérée par la Société d'Aïn-Arko. Comme conséquence, le capital, réduit à 250.000 fr., a été augmenté de 3 millions dont 2 millions souscrits en espèces.

Voici, d'après le rapport du conseil, le programme adopté :

« Nous produirons :

1° Des minerais de cuivre qui iront directement à la fonderie ;

2° Des minerais de cuivre qui, après avoir subi un lavage destiné à leur enrichissement, iront à notre usine métallurgique, laquelle produira du cuivre brut qui contiendra de l'argent ;

3° Des minerais de cuivre de 16 à 18 % qui, suivant les besoins, seront vendus comme minerais ou passés à la fonderie ;

4° Enfin, nous récupérerons le zinc associé au minerai de cuivre et obtiendrons à l'usine même du blanc de zinc.

« Le jour où nous exploiterons les filons d'Aïn-Barbar supérieur, nous pourrons ajouter à cette énumération des produits de la galène argentifère et de la blende.

« Notre laverie comprendra deux sections principales et une auxiliaire. Les deux principales traiteront en travaillant à deux postes 100 tonnes par jour chacune. »

La laverie sera achevée dans le courant de septembre à la fonderie prête à donner du cuivre à la fin de l'année.

On compte arriver au résultat définitif en deux étapes.

Dans la première, on produira environ 7.500 tonnes de minerais de cuivre ; dans la seconde, 15.000 tonnes.

Assemblée extraordinaire

Cette assemblée avait pour objet l'augmentation du capital social d'un million par la création de 10.000 actions nouvelles à émettre au taux de 125 francs, et le renouvellement du conseil d'administration.

L'augmentation du capital a pour but de mettre à la disposition de notre société les ressources nécessitées :

1° Par les transformations d'outillage et les installations qu'il a fallu faire pour adapter les uns et les autres aux conditions nouvelles d'exploitation du gisement d'Arko ;

2° Pour assurer la mise en valeur dans les meilleures conditions de temps et de développement de la Société d'Aïn-Barbar dont vous possédez les 6/7<sup>e</sup> du capital social et au sujet de laquelle nous vous donnons plus loin des renseignements complémentaires.

---

Mines d'Aïn-Barbar

(Le Journal des finances, 2 juin 1917)

Les comptes qui seront soumis à l'assemblée du 15 juin prochain se rapportent encore à un exercice de préparation. A l'heure actuelle, les installations sont terminées et prêtes à fonctionner et la société n'attend que d'être approvisionnée en coke pour entrer en production. On sait que la Société d'Aïn-Arko est intéressée dans l'affaire.

MINES D'AIN BARBAR  
87, rue Saint-Lazare, à Paris (9<sup>e</sup>)  
(Auguste Pawlowski,  
*Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie*,  
Annales industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 163)

Origines. — Société constituée, pour 99 ans, en 1908, aux fins d'exploiter les mines d'Aïn-Barbar (Algérie).

Capital. — 3.500.000 francs en 35.000 actions de 100 francs.

Année sociale. — Janvier-décembre. — Assemblée avant la fin d'avril.

Répartition des bénéfices. — 5 % à la réserve légale, 5 % aux actions. Puis 15 % au conseil, 85 % aux actions.

Cotation des titres. — Titres non cotés.

Domaine. — Concession d'Aïn-Barbar (Constantine), 13 mai 1863, de 317 hectares. Cuivre, plomb et métaux connexes.

Exploitation. — Le dépôt, situé à 22 km. au N.-O. de Bône, appartient au massif de l'Edough, qui renferme Aïn-Mokra. Dans les schistes et grès de l'éocène supérieur, on connaît des filons cuivreux et blendeux. La blende noire y voisine la chalcopryrite (à 10 % de cuivre).

Le gîte fut successivement exploité par les concessionnaires primitifs, MM. Lebaille, Lecoq et Berthon jusqu'en 1867, l'Algerian mineral Company, après 1874 et jusqu'en 1879, la Vieille-Montagne après 1888. En 1900, la mine fut rachetée par la Société d'Aïn-Barbar.

Elle possède une imposante laverie, une usine de séparation magnétique, une fonderie, un wharf, à Aïn-Barbar: De 1913 à 1917, la société n'a procédé qu'à des travaux de recherches, après avoir cessé toutes opérations en 1911 et 1912.

L'usine métallurgique a été mise en marche en 1918.

Production (tonnes)

1907	7.600
1908	5.900
1909	—
1910	5.660
1911	—
1912	—
1913	173
1914	185

Conseil d'administration. — Président : M. A. Vincent ; administrateur délégué : M. Th. Angelini ; Membres : MM. de Billy, Ketterer, Gallet, de Challemaison.

---

Société des Mines d'Aïn-Barbar  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 14 juillet 1918, p. 349)

Le rapport lu à l'A.G. insiste sur les difficultés de toute nature (main-d'œuvre insuffisante, transports intermittents, disette de matériaux) rencontrées par la soc. dans l'achèvement de son programme d'installation et si elle est arrivée à les surmonter, ces difficultés n'en ont pas moins des répercussions très lourdes sur l'ensemble des dépenses et le coût des installations. Les travaux miniers ont continué à être développés et ont permis d'avoir, sur une étendue plus grande et à de nouveaux niveaux, la confirmation de la présence, à Aïn-Barbar, d'une importante minéralisation.

La laverie a été mise en marche, mais le rendement n'est pas encore ce qu'il devait être, en raison du manque de main-d'œuvre expérimentée. La construction de l'usine métallurgique a été menée à bonne fin.

Bien que ttes les installations de la mine et de l'usine se soient trouvées achevées au cours de l'ex. écoulé, leur mise en marche s'est encore trouvée retardée, en raison du manque de combustibles. La soc. n'a pu, en effet, faire transporter à la mine les stocks de combustibles qu'elle s'était assurés ; ceux-ci n'ont été reçus qu'à la fin de l'année et à des prix d'ailleurs excessifs.

---

INGÉNIEURS  
NOMINATIONS  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 janvier 1919, p. 14)

M. A. Salze, ingénieur des mines (Saint-Étienne, 1905), a été nommé directeur de la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar, à Aïn-Barbar (Algérie).

---

Mines d'Aïn-Barbar  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 juin 1919, p. 376)

L'exploitation faite au cours de l'ex. a révélé que la composition du minerai n'était pas exactement celle qui avait servi de base à l'origine. Alors qu'on avait tablé sur une teneur moyenne de 10 % de cuivre et de 12 % de zinc, on s'est trouvé en présence de minerai contenant 6 % de cuivre et 18 à 20 % de zinc. Il en est résulté une dépense de combustible supérieure aux évaluations primitives.

Cette différence de teneur, jointe au prix exceptionnellement élevé des charbons, a amené le conseil à arrêter momentanément la fonderie afin de concentrer ses efforts sur le développement du gîte.

Des essais actuellement faits par les ingénieurs de la société permettent de penser qu'un procédé de traitement par voie humide amènerait une réduction sensible de la consommation du combustible.

La production de cuivre a été de 168 t., dt 136 sur l'ex. 1918 et 32 sur l'ex. 1919.

---

Mines d'Aïn-Barbar  
(*Le Sémaphore algérien*, 14 octobre 1919)

De la *Gazette coloniale* :

Cette entreprise, dans laquelle la Société d'Aïn-Arko possède de gros intérêts, puisqu'elle détient 30.000 actions sur les 35.000 constituant le capital de 3.500.000 francs, n'est pas encore entrée dans la période de production. Après avoir réalisé un bénéfice modeste, de 4.230 francs pour 1917, elle a fait une perte de 46.762 francs en 1918.

Mais ces résultats ne sont pas pour surprendre et ne sauraient être, en principe, considérés comme donnant des indications franchement défavorables pour l'avenir de l'affaire. Celle-ci a, en effet, souffert de toutes les difficultés qui ont été communes aux sociétés de notre colonie africaine. Elle ne pouvait manquer d'être atteinte durement, car elle se trouvait, au moment de la déclaration de guerre, en pleine période d'organisation.

D'abord privée d'une grande partie de son personnel, la société avait dû, dès le mois d'août, cesser à peu près totalement ses travaux. À partir de juillet 1915, elle les a repris progressivement, la direction ayant pu réorganiser le personnel.

Rendant cet exercice 1915, on a pu ainsi achever la couverture des deux principaux bâtiments de la fonderie pour y loger, à l'abri de toute dégradation, l'important matériel qui avait été reçu quelques semaines avant la guerre.

Puis, en septembre 1915, l'effort était augmenté. On remettait des équipes à la mine, afin de poursuivre des avancements aux filons Player et Grave.- Et comme l'atelier métallurgique était celui où il restait le plus de travail à faire, sa construction a été activée.

On forçait également la reprise de tous les chantiers, et l'on put préparer l'exploitation des régions de Player, d'Abaid et de Graye. Les installations de la station centrale et de la laverie prévues étaient également poussées activement, afin d'arriver graduellement à une mise en marche méthodique de toute l'organisme d'exploitation.

En présence de l'élévation des prix du matériel, le conseil avait compris la nécessité d'agir vite et s'était empressé de commander le matériel nécessaire, afin d'éviter le risque de majorations ultérieures.. Les événements ont montré qu'il avait eu raison d'agir dans ce sens.

Bref, on prévoyait que l'usine métallurgique. entrerait en fonctionnement fin 1916 ou dans les débuts de 1917. En fait, il y eut quelques retards dus aux circonstances et pour ainsi dire indépendants de la société. Néanmoins, l'usine était terminée dans le courant de 1917 et pouvait entrer en. fonctionnement dans des délais peu différents de ceux qui étaient prévus.

Mais déjà, l'exercice 1917 s'était caractérisé par une insuffisance continue de la main-d'œuvre, d'intermittence des transports et la disette des matériaux.

En même temps, les dépenses et surtout le coût des installations en ont subi une fâcheuse répercussion. Par contre, la poursuite des travaux de développement a confirmé l'existence d'une importante minéralisation.

Cette situation s'est aggravée très sensiblement en 1918. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris des résultats défavorables donnés par cet exercice. On ne pouvait avoir de sérieuses espérances de réaliser des bénéfices appréciables avant la fin de la guerre.

Malheureusement, la situation financière est très lourdement obérée. La société a une dette de près de 4 millions de francs vis à vis de la « Société de zinc d'Aïn-Arko » qui a dû, en fait, lui avancer la presque totalité des capitaux nécessaires à son organisation générale.

Il est vrai qu'en réalité, les deux entreprises n'en forment qu'une seule, la Société d'Aïn-Arko ayant de gros intérêts et le contrôle absolu dans l'affaire d'Aïn-Barbar.

Il n'en faudra pas moins procéder le plus rapidement possible à une opération ou réorganisation financière destinée à rétablir sur des bases normales la situation générale de la Société d'Aïn-Barbar.

---

NOS RICHESSES MINIÈRES  
Mines d'Aïn-Barbar  
(*Le Sémaphore algérien*, 29 juin 1920)

L'assemblée ordinaire des actionnaires s'est tenue, sous la présidence de M. [André] Vincent.

L'exercice 1919 a été marqué par la suspension totale de l'exportation, au cours des trois derniers trimestres.

Pendant les premiers mois de l'année, les services ont fonctionné d'une façon satisfaisante, en ce qui concerne la marche des appareils et la qualité du métal.

Au cours d'une campagne de fusion faite en janvier, il a été produit 31.474 kg de cuivre en lingots d'excellente qualité, mais la hausse continue du charbon a pesé d'une façon désastreuse sur l'exploitation.

Le prix du combustible est passé de 60 fr. la tonne en 1914 à 410 fr. en 1916-1917 pour atteindre 480 fr. en 1919 sur wagon Alger ; on cote actuellement 606 francs.

À ce prix, le coût de la force motrice et des frais généraux rendait impossible la production du métal dans des conditions économiques satisfaisantes et la société a dû suspendre complètement l'exploitation ; seule la préparation du gisement a été poursuivie, donnant 1.784 tonnes de tout-venant qui reste sur le carreau de la mine.

En présence de la hausse formidable du charbon, le conseil a poursuivi l'étude de nouvelles méthodes en vue de parer à cette situation et de réduire sensiblement la consommation de combustible. Les recherches poursuivies activement au cours de l'exercice ont abouti à des résultats satisfaisants.

À l'heure actuelle, cette nouvelle méthode de traitement paraît au point ; des essais industriels ont été pratiqués sur des quantités relativement importantes de minerais. La société procède aux nouvelles installations ; mais les retards dans la fabrication des appareils et la difficulté de les transporter sont des obstacles très grands à la mise en marche rapide d'une exploitation normale.

La perte de l'exercice 1919 est de 776.477 fr.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les comptes qui lui ont été présentés. Elle a nommé M. [Albert] Ligon<sup>4</sup>, administrateur.

---

L'Afrique du Nord minière  
Mines d'Aïn-Barbar  
(*Le Sémaphore algérien*, 24 juin 1921)

L'assemblée ordinaire et une assemblée extraordinaire ont eu lieu sous la présidence de M. [André] Vincent.

---

<sup>4</sup> Albert Ligon : nommé le même jour administrateur des Mines d'Aïn-Arko. Futur administrateur délégué de la Minière et métallurgique de Caronte. Administrateur des Mines de Pujol (pyrite de fer et cuivre dans l'Aude)(1924) et des Charbonnages de Đông-Triêu (jusqu'à l'éviction du groupe Vincent en janvier 1932).

La mobilisation a retardé, puis suspendu les travaux de construction de l'usine, qui n'ont été terminés qu'en 1917.

Les résultats obtenus étaient parfaits au point de vue technique. mais les hauts prix du charbon et du coke métallurgique étaient tels qu'il était impossible d'espérer une marche rémunératrice.

Le procédé de rôtissage et de séparation électromagnétique a alors été essayé avec succès et les ateliers nécessaires à ce traitement ont été installés. La production a commencé dès les premiers jours de 1921.

C'est à l'aide des avances faites par les Mines d'Aïn-Arko que la société a pu terminer ses installations. Ces avances atteignent, à l'heure actuelle, près de 8 millions. La société a, d'autre part, une charge obligataire de 850.000 francs qu'elle compte éteindre par la réalisation de ses stocks de minerai. La société civile des obligataires a d'ailleurs renoncé aux coupons échus depuis 1914 et accepté le remboursement au pair des obligations.

L'assemblée ordinaire a donné son approbation aux comptes présentés par le conseil. Délibérant à titre extraordinaire, elle a donné tous pouvoirs au conseil pour apporter l'actif d'Aïn-Barbar à une société nouvelle, constituée ou à constituer, moyennant attribution d'actions entièrement libérées de cette société.

M. Rodriguez a été nommé liquidateur.

---

*(Le Journal des finances, 5 août 1921)*

Les actionnaires de la SOCIÉTÉ D'AÏN ARKO. avaient été convoqués en assemblée extraordinaire pour le 26 juillet ; ils devaient se prononcer sur un projet de réorganisation de leur affaire par sa fusion avec Aïn-Barbar, filiale elle-même d'Aïn-Arko, pour former une société nouvelle. Le quorum n'ayant pas été atteint, la réunion a été remise à une date ultérieure. Le conseil, cependant, a exposé le plan auquel il s'était arrêté. Il comporte la création d'une société actuellement en voie de constitution, qui absorberait une usine métallurgique ainsi que l'actif minier de la Compagnie des mines d'Aïn-Barbar ; elle absorberait également, par voie de fusion, l'actif minier et industriel d'Aïn-Arko.

Cette dernière recevrait une certaine quantité d'actions d'apport et d'obligations pour une valeur de 3.050.000 fr. Le conseil envisage la possibilité, après extinction du passif social, de rembourser le capital non amorti et de répartir entre toutes les actions et parts un certain nombre d'actions de la société nouvelle, vraisemblablement dans la proportion de 2 actions nouvelles contre 5 anciennes (capital remboursé) et de 2 actions nouvelles contre 5 parts.

D'autre part, le conseil d'administration s'est préoccupé d'obtenir pour les actionnaires de la société, le droit de participer, par préférence, à la constitution du capital de la société en formation. Ce droit de préférence pourra être exercé à raison de deux actions nouvelles pour cinq actions ou cinq parts Aïn-Arko.

Rappelons qu'il existe actuellement 100.000 actions de 100 fr. Aïn-Arko non remboursées (et non cotées), 20.000 actions de jouissance et 20.000 parts de fondateur.

---

1921 (octobre) : absorption par la [Compagnie minière et métallurgique de Caronte](#).